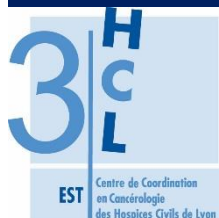


RCP EN ONCOLOGIE

Michèle RIGAUD



**GHC
Hop E Herriot
LYON**

Catherine LOMBARD-BOHAS
Oncologie Médicale
GHC E HERRIOT
Hospices Civils de Lyon

DEFINITION DE LA R.C.P

Réunion de Concertation Pluridisciplinaire



- La RCP est une réunion entre médecins de différentes spécialités, pendant laquelle se discutent la situation d'un patient, les bilans, traitements possibles, l'analyse entre les bénéfices et les risques, ainsi que l'évaluation de la qualité de vie.

RCP EN ONCOLOGIE

- **Plan cancer I (2004) : mesures 31 et 32**
 - « *Faire bénéficier 100% des nouveaux patients atteints de cancer d'une R.C.P autour de leur dossier* »
 - « *Identifier des Centres de Coordination en Cancérologie (3C) dans chaque établissement traitant des patients cancéreux* »

- **Les RCP se sont donc organisées dans le cadre des plans cancer et se sont généralisées à tous les services et établissements concernés par la cancérologie**

ORGANISATION DE LA RCP

Pour chaque RCP en oncologie sont établis :

- Un règlement intérieur
- Une fiche descriptive de la RCP
- Une feuille d'émargement

Signés par le ou les coordonnateurs de RCP

09/12/2018

Ces documents archivés au 3C, permettent d'établir
l'annuaire des RCP d'oncologie, consultable sur le Réseau
Espace Santé Cancer

ORGANISATION DE LA RCP

Le règlement intérieur doit notamment indiquer :

- Les noms spécialités des coordonnateurs
- L'horaire, le lieu, le rythme des RCP
- Le quorum minimum défini pour la RCP en question
(minimum trois spécialités différentes)

Il doit être signé des coordonnateurs.

Il est archivé au 3C

ORGANISATION DE LA RCP

La feuille d'émargement comporte :

- Le nom, le lieu de la RCP
- La date de la RCP
- Le nom, fonction et spécialité des personnes présentes
- La signature des personnes présentes

Les feuilles d'émargement sont archivées au 3C (audit, bilan d'activité des médecins ...)

ORGANISATION DE LA RCP

Critères exigés sur la fiche RCP informatisée selon l'Institut National du Cancer (Inca) - 1 –

- Les noms, prénoms, sexe, date de naissance du patient
- La date de la RCP
- Médecin référent et correspondants médicaux avec l'établissement de santé associé
- L'intitulé de la RCP (ex : RENATEN)
- Les participants et coordonnateur(s) présents lors de la RCP (nom et spécialité du médecin)

09/12/2018

7

ORGANISATION DE LA RCP

Critères exigés sur la fiche RCP informatisée selon l'Institut National du Cancer (Inca) - 2 –

- Date du diagnostic
- Antécédents, histoire clinique
- Examens paracliniques (radiologie, biologie etc...)
- Intituté de l'intervention chirurgicale (date et nom du praticien sur le CRO)
- résultat anatomo-pathologique daté, et la stadification (TNM)
- Indicateur G8 : évaluation onco-gériatrique (âge \geq à 75 ans)
- **Décision thérapeutique** après analyse et discussion

09/12/2018

8

L'OBLIGATION DE LA RCP

- L'Article R. 6123-88 du Code de la santé publique et l'Article D. 6124-131 rendent **obligatoire**, la réunion de concertation pluridisciplinaire avant tout traitement pour tout nouveau patient (ou modification substantielle du traitement).
- **Exception** : Dispense de discussion (mais pas d'enregistrement) en RCP en cas de prise en charge de la pathologie ayant fait l'objet d'un accord pluridisciplinaire dans un référentiel de pratiques validé et figurant dans la liste établie par le réseau régional... **ET LES URGENCES ...**

L'OBLIGATION DE LA RCP

- La RCP ne rend pas une « *décision* » proprement dite mais **un avis** (souvent appelé « *proposition de stratégie thérapeutique* »).
- Sur la base de l'avis de la RCP qui ne le lie pas, le médecin référent élabore le **programme thérapeutique** sous la seule responsabilité de ses propres actes et décisions
- S'il décide de proposer au patient un autre traitement, il doit alors pouvoir **justifier son choix et le mentionner dans son dossier médical**

LES RCP DE RECOURS

Les RCP de recours concernent :

- Les **tumeurs rares** présentant un taux d'incidence inférieur à 6/100.000 habitants par an, ayant peu ou pas de référentiels ou d'essais cliniques
- Les cancers nécessitant **une prise en charge hautement spécialisée** car posant des difficultés de diagnostic, ou en lien avec leur caractère complexe,
- Ou les situations où un **second avis est souhaité par l'équipe qui prend en charge le patient**

LA RCP RENATEN

Exemple pratique centre 17

- Un lundi sur 2, 17 à 20 heures
- Une fois sur deux en visioconférence
- Quorum minimum : chirurgien oncologue radiologue mais aussi : gastroentérologues, médecins nucléaires, endocrinologues
- Discussion préalable (ou demande d'avis) avec l'anatomopathologiste
- A la demande : cardiologue ++, généticien, biologiste, hépatologue, transplanteur hépatique, pneumologue, anesthésiste...
- Possibilité d'avis téléphoniques en cas d'urgence, de présentation en RCP digestives tous les jeudis

Et le patient ! ...

- Doit être **informé de l'inscription de son dossier** sur la liste de la RCP avant que celle-ci ait lieu
- Le patient **pourrait en théorie s'opposer** à cette inscription.
- Mais le Droit positif reste muet sur l'attitude qu'il conviendrait alors d'adopter et si cette opposition doit/peut être assimilée à un refus de soin.

Et le patient ! ...

- Doit être **informé par son médecin référent des conclusions** de la RCP, du programme / stratégie de prise en charge retenue par le médecin, des risques/ bénéfices des traitements proposés ...
- Le patient **peut demander le compte-rendu** de la RCP
- La fiche de RCP est intégrée dans le dossier médical du patient et les conclusions transmises au médecin traitant et autres correspondants soit par courrier soit dans le Dossier Patient Partagé Réparti (dossier régional)

Démarche qualité

- **Assurer la traçabilité des documents justificatifs** : (fiches, Feuilles émargements, règlements intérieurs, etc....)
- **Soumise à des évaluations, critères de qualité, tableau de bord, annuaire RCP, audits** (Réseau Espace Santé Cancer de Rhône Alpes, INCa, HAS etc..)
- **Bilan d'activité**
- La RCP contribue à la **formation médicale continue et l'amélioration des pratiques professionnelles.**

Quels référentiels ??

- **Normalement validés par l'INCa :**
 - L'INCa est une agence sanitaire d'expertise au service de l'État sous la tutelle du Ministère de la Santé et du Ministère de la Recherche.
 - L'Article L1415-2 CSP confie à l'INCa la mission de produire et labelliser les référentiels nationaux et les recommandations de bonnes pratiques cliniques pour les professionnels de santé.

Quels référentiels ??

- **En pratique :**
 - Pour les TNE digestives : TNCD : Thésaurus National de Cancérologie Digestive, actualisé régulièrement, recommandations européennes ENETS, ...
 - Pour les TNE bronchiques : réseau régional, référentiel européen ENETS
 - Publications essais cliniques ... littérature internationale

Conclusions

- **La RCP est incontournable** dans la prise en charge des TNE
- La **multidisciplinarité** au-delà des 3 spécialités théoriquement validantes est indispensable
- Le travail en réseau avec élaboration de **référentiels** régulièrement actualisés est nécessaire

09/12/2018

18



Hospices Civils de Lyon



votre santé,
notre engagement

Merci de votre attention